

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-CF218 (Rect)

présenté par
M. Tardy et Mme Duby-Muller

ARTICLE 48

Compléter cet article par un alinéa ainsi rédigé :

« V. – Avant le 30 juin 2017, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les taxes à faible rendement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rapport de l'IGF sur les taxes à faible rendement, daté de 2014, n'a pas été rendu public. Sa transmission au Parlement permettrait pourtant aux parlementaires de participer à la réduction de ces "petites taxes".